

L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF



BUDGET 2024 : 767 551 €

Au **compte administratif 2023**, les dépenses : 275 073 €, les recettes : 519 832 €
L'excédent de fonctionnement s'élève à 244 759 €, contre 292 971 € l'an dernier.

Au **budget 2024**, les principaux postes en dépense : les frais généraux (vidanges de fosses essentiellement) 304 500 €, et les dépenses de personnel (133 759 €), financés, hors excédent antérieur, par les redevances et facturations (214 000 €).

La *prise de compétence travaux (ajout par rapport au ROB)*:

Afin de permettre la réhabilitation des systèmes d'assainissement non collectif, inscription d'opérations sous mandats : 300 000 €. Le système devra être affiné en fonction des demandes des usagers. Dans l'immédiat, 20 lignes de 15 000 € sont proposées.

=> La maîtrise d'ouvrage est assurée par la CA2BM en dépenses, avec remboursement par l'utilisateur (par le biais de convention), déduction faite des cofinancements agence de l'eau (neutre pour l'agglomération).

	CA 2022	CA 2023	BP 2023	BP 2024
Dépenses d'exploitation	241 790 €	275 073 €	510 295 €	455 534 €
<i>Recettes d'exploitation</i>	<i>534 761 €</i>	<i>519 832 €</i>	<i>510 295 €</i>	<i>455 534 €</i>
Dépenses d'investissement	-	-	-	308 016 €
<i>Recettes d'investissement</i>	-	-	-	<i>308 016 €</i>